

AU VU DE L'ÉCLATEMENT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, COMMENT LA REFONDER SUR BASE DES VALEURS RÉPUBLICAINES ET DÉMOCRATIQUES ; COMMENT PEUT-ELLE ENCORE ÊTRE AUJOURD'HUI LE FER DE LANCE DE LA DÉMOCRATIE EN RD CONGO ?

Introduction

Jean-Bosco LALO,
Avocat du barreau près
la Cours d'Appel de
Kisangani.
Coordonnateur
Provincial de la
Société Civile
Forces Vives de l'Ituri
(2005-2018).
jeanboscolalo@
gmail.com

Après les élections chaotiques de décembre 2023¹, force est de constater que la démocratie est en péril en République démocratique du Congo (RDC). Des allégations d'irrégularités et de violations du droit de vote révèlent de graves lacunes dans le système démocratique du pays. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a proclamé Félix Tshisekedi vainqueur avec plus de 70% des voix, suivi de Moïse Katumbi avec 18%, Martin Fayulu avec 5% et Denis Mukwege avec moins de 1%. Cette victoire écrasante du Président a été remise en question par certains, si bien que les élections présidentielles, locales, provinciales et nationales synchronisées ont été qualifiées de «chaotiques».

L'ampleur de la victoire du président sortant a soulevé des questions sur l'ensemble du processus parce que la CENI n'a pas eu à fournir de Registre électoral pour examen et vérification. La Communauté Internationale, l'Opposition et les groupes de la Société civile ont régulièrement dénoncé les insuffisances des préparatifs électoraux de la CENI. La mission d'observation de l'Église catholique et de l'Église du Christ au Congo a documenté 5 402 cas d'irrégularités significatives dans les bureaux de vote, telles que des dysfonctionnements des dispositifs de vote, des bureaux de vote non ouverts et des bourrages d'urnes. Le site Internet de la Synergie des missions d'observation citoyenne des élections (SYMOCEL), un groupe d'Observateurs nationaux, a rapporté que les deux tiers des bureaux de vote ont ouvert tardivement et que seulement 57% ont respecté les procédures.

1 Point de vue partagé par plusieurs observateurs ; surtout que la CENI avait elle-même reconnu des dysfonctionnements graves qui ont permis à certains candidats de détenir indûment des machines à voter chez eux.

En outre, bien que la CENI ait annoncé l'inscription de 44 millions de personnes sur les listes électorales (sur un total de 100 millions d'habitants), aucun Registre électoral n'a été fourni pour examen et vérification. Malgré les offres d'audit des listes électorales de l'Union africaine (UA) et des Nations unies (ONU), la CENI a préféré un audit interne de cinq jours. La Commission n'a également pas réussi à rendre plus transparentes les inscriptions des électeurs et a rejeté les appels de la Conférence épiscopale nationale du Congo pour un audit indépendant du Registre électoral.

Dès lors, il a été constaté que peu de progrès ont été faits lors de ces élections de 2023 par rapport à celles de 2018, qui représentaient la première opportunité pour la RD Congo d'un transfert démocratique du pouvoir. Les deux élections ont été entachées de mêmes irrégularités auxquelles se sont ajoutées les découvertes des machines à voter chez des particuliers sans aucune poursuite judiciaire jusqu'à ce jour.

En 2018, l'Église catholique et la SYMOCEL avaient signalé des fraudes et des irrégularités, comme entrave à l'observation et des bulletins de vote et des machines de vote manquants. Des divergences sont apparues entre les centres de compilation des résultats locaux et les bureaux de vote, conduisant les premiers à refuser d'approuver le décompte officiel.

Les recommandations de la SADC sur la réforme électorale ont été peu suivies par la CENI ou par le gouvernement. L'UA, l'ONU et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) avaient également constaté des problèmes lors des élections de 2018 et la SADC avait alors demandé à Kinshasa de recompter les votes. Malgré ces déficiences, les trois organisations régionales ont jugé les élections globalement satisfaisantes. Par conséquent, peu de recommandations de la Mission d'Observation de la SADC ont été suivies par la CENI ou le gouvernement pour procéder à des réformes avant les élections de décembre.

En 2023, la communauté internationale a de nouveau minimisé de graves irrégularités électorales. Les Nations unies ont demandé une enquête qui a été limitée aux discours de haine et à l'incitation à la violence. L'UA et la SADC sont restées neutres. Et les Congolais assistent étonnés à des successions des régimes auxquels ils n'ont pas pleinement donné la légitimité. Raison pour laquelle, dans son rôle régalien d'accompagnatrice du peuple, la Société civile se sent interpellée par ce peuple à qui les politiques volent le droit de se choisir librement les dirigeants et leur destin d'auto-détermination politique et sociale.

1. Démocratie

Le concept « démocratie » désigne, à l'origine, un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions politiques par le vote. Il s'agit, en effet, d'un choix d'organisation de la société qui, selon les cas, peut

insister sur la garantie des droits fondamentaux et l'égalité des conditions comme l'égalité de traitement et l'égalité des chances.

1.2. Principe de la démocratie

Le principe de la démocratie prône la séparation des trois pouvoirs qui sont :

- Le pouvoir d'élaborer des lois (le législatif) ;
- Le pouvoir de les appliquer (l'exécutif) ; et,
- Le pouvoir de les faire respecter (le judiciaire).

1.3. Importance de la démocratie

Les sociétés démocratiques ont l'obligation de protéger le droit des citoyens à exprimer librement leur opinion ; elles défendent l'État de droit, appliquent des règles de gouvernance prévisibles, organisent des élections compétitives et soutiennent la presse indépendante (Darrel West). De ce qui précède, avec un Président de la République provenant de l'Opposition en RD Congo (2018), nous étions loin d'envisager que les élections de décembre 2023 allaient se passer de la manière dont nous les avons vécues, et la mise en place des institutions en souffrir autant.

D'où l'importance, aujourd'hui, à travers notamment la Société civile, d'essayer de « raviver » la foi en la démocratie en RD Congo par un sursaut collectif qui tire sa force dans l'engagement collectif du peuple congolais depuis au moins la conférence nationale souveraine et le contrat social scellé à Sun-city et confirmé par l'engagement citoyen durant les quatre cycles électoraux passés.

2. Société civile

2.1. Définition

Pour définir l'expression 'société civile', on recourt d'abord aux mots 'société' et 'civil' :

a. Le mot 'Société' fait référence à un groupe social, important ou non, permanent ou non, organisé ou spontané. Il renvoie également à un état particulier à certains êtres, qui vivent en groupes plus ou moins nombreux et organisés. Le concept implique des notions comme : communauté, relation, patrimoine commun, une personnalité morale (ensemble de personnes physiques).

b. L'adjectif 'civil' : (deux perspectives complémentaires)

b.1. Modèle latin [civis (citoyen) – *civilis* (civile) – *civitas* (cité)] : Le modèle latin du concept privilégie la perspective des relations sociales, la primauté des réseaux de relations. Par exemple, il y avait à Rome

l'interdiction de se faire la guerre entre les *cives*. Chacun appelait l'autre 'mon civis'.

Le concept « civis » est un concept basé sur la relation mutuelle comme les concepts : frère, conjoint, ami. L'équivalent actuel est 'concitoyen'. La cité est alors l'ensemble des concitoyens ou la qualité qu'ils ont en commun. La notion concrète de concitoyen est première tandis que les notions abstraites de cité et de citoyen sont secondes.

b. 2. Modèle grec [*polis* (cité) – *polites* (citoyen)] : Le modèle grec du concept privilégie la perspective logique et géographique d'inclusion et d'appartenance, et le statut de membre de la cité et du devoir envers cette dernière. Ce modèle qui est le plus répandu aujourd'hui privilégie l'espace géographique comme espace commun.

Dans la construction du concept *polis* la notion de cité est première et concrète, celle de citoyen est seconde et abstraite.

c. Usage de l'adjectif 'civil'. En général, on qualifie de civil un objet qui est : -- (i) relatif à l'ensemble des citoyens d'une nation (vie, société, guerre... civile) ; -- (ii) propre à une vie en société organisée ; (iii) adapté aux actes de la vie civile/civilisée (état, année, jour) ; -- (iv) distinct du domaine militaire (vie civile, cf. l'Anglais : *Civil service, civil servant*), religieux (mariage civil), pénal (chambre, affaire civile), politique (simple civil/gouvernement).

Donc généralement,

La société civile, n'est pas à confondre avec une foule en délire qui déferle dans la rue, casse les vitres des maisons et brûle les voitures et qui, lorsqu'elle se retire, laisse derrière elle des dizaines de morts et de blessés. Ce type de comportement collectif, que l'on voit de temps à autre en Afrique et qui manifeste ce que l'on a appelé le déficit civique, est éloigné du comportement d'une véritable société civile.

Mais **la Société civile est** : « l'ensemble de citoyens qui s'organisent consciemment en vue de promouvoir et défendre les droits et valeurs de tous vis-à-vis de l'État »².

On peut également définir la société civile de la manière suivante : « Nous entendons par société civile le champ d'une vie sociale organisé de façon volontaire, spontanée, financièrement (dans une large mesure), autonome face à l'État et unie par une structure juridique ou par un ensemble de règles communes. Elle se distingue de la « société » en général car elle implique de la part des citoyens une action collective dans la sphère publique pour exprimer leurs intérêts, leurs passions et leurs idées ; échanger des informations ; atteindre des objectifs communs ; soumettre des revendications à l'État ; et tenir les représentants des pouvoirs publics pour comptables de leurs actions. La société civile est une entité intermédiaire, située entre la sphère privée et l'État »³.

2 J. BIGIRUMWAMI, « Quelle société civile pour quel Burundi », in *Le Renouveau* du 1er juillet 1999

3 L. DIAMOND, *L'approche participative et les organisations de la société civile. Guide du formateur en éducation à la gouvernance démocratique au sein des Associations burundaises*, Bujumbura, Africare, 1998.

De ces définitions, nous retenons quatre caractéristiques essentielles, à savoir, la société civile : (a) est constituée d'associations par nature volontaires, spontanées et respectueuses de la loi ; (b) s'occupe d'objectifs publics et non privés ; (c) entretient certains liens avec l'État mais sans pour autant chercher à exercer un pouvoir ou une fonction officielle au sein de l'État ; (d) se distingue par le pluralisme et la diversité.

2.2. Classifications des composantes de la société civile

a. Classifications des associations par leurs buts

Par leurs buts, on peut distinguer 5 catégories d'ONG/ASBL :

1. **Association sans but lucratif.** A la liquidation, rien ne retourne aux membres. Le patrimoine de l'association est cédé à une organisation ayant des objectifs similaires.

2. **Association ne visant pas le profit.** Ce sont des associations de coparticipation, d'entraide mutuelle et de solidarité, par exemple les tontines, les mutualités, les caisses d'entraide, les fonds d'épargne et de crédit. A la liquidation, le patrimoine retourne aux membres. C'est le cas du FSTE (pour les enseignants).

3. **Association à but économique.** Ce sont certains types de coopératives comme les coopératives agricoles (achat et commercialisation d'intrants agricoles, commercialisation des produits agricoles). Elles peuvent faire du profit et le distribuer à leurs membres.

4. **Associations privées.** Ce sont les œuvres ou organisations qui dépendent d'autres associations. C'est le cas des écoles privées appartenant à des associations de parents (comme certaines universités privées qui se créent maintenant), des œuvres caritatives comme les orphelinats.

5. **Fondations.** Ce sont des associations qui ont pour but de financer d'autres organisations ou certaines œuvres sous forme de dons. Une fondation peut aussi fournir l'information, le savoir et des travaux de recherche.

6. **Associations civiques et politiques.** Ce sont des associations qui regroupent des acteurs du monde politique (par exemple : association des femmes parlementaires) ou qui œuvrent de manière non partisane à améliorer la participation des citoyens (avec un accent pour les plus défavorisés) à la vie politique : les associations pour la promotion des femmes aux fonctions électives, pour la représentation des jeunes (ou des minorités) dans le parlement), pour la formation des jeunes ou des femmes aux fonctions de leadership politique, ...

b. Classification par secteur d'activité

En essayant de classer les composantes de la société civile par secteur d'activité, on obtient une configuration suivante :

- a) Associations confessionnelles
- b) Associations de Développement
- c) Associations philanthropiques
- d) Associations culturelles et scientifiques
- e) Associations des droits de l'homme
- f) Associations du secteur économique (CCIB, Consommateurs, caisses de solidarité)
- g) Associations professionnelles.

2.3. Fonctions de la Société civile

La société civile s'organise pour défendre intérêts, droits et libertés de tous, surtout des plus faibles. De par ses objectifs divers et son mode d'action, la société civile remplit un ensemble de fonctions dans la vie de la nation. La définition et la liste des fonctions de la société civile peuvent varier selon les auteurs et les contextes, mais elles se recoupent sur le large domaine de la défense des droits et libertés des citoyens.

Nous proposons la liste de 10 fonctions de la société civile telles que les suggère Lewis Diamond en 1994⁴ et qui correspond à la définition qui selon nous semble être plus large. Les Associations peuvent librement mettre l'accent sur l'une ou l'autre fonction selon les besoins et les contextes.

1. Etre un contrepoids de pouvoirs publics : limiter et contrôler l'État

L'une des premières fonctions dévolues à la société civile est de servir de « Contre-pouvoir », c'est-à-dire de contenir le pouvoir du gouvernement en l'empêchant de commettre des abus et de violer la loi. « La fonction première et tout à fait fondamentale de la société civile est de fournir les bases permettant aux citoyens de limiter le pouvoir de l'État, et donc de contrôler l'État, et par voie de conséquence les bases des institutions démocratiques en tant que moyen le plus efficace d'exercer ce contrôle ».

Il ne s'agit pas d'une opposition totale, figée et stérile mais celle d'une dynamique de critique, de limitation des abus tels que la corruption et autres malversations économiques. L'intervention constante de la société civile va dans le sens de la responsabilisation des gouvernants devant les gouvernés.

2. Stimuler la pleine participation de tous les citoyens à la vie publique

Une Société civile active favorise la participation des citoyens à la vie politique, en accroissant leur efficacité et leurs compétences civiques et en encourageant une prise en compte permanente de leurs obligations et de leurs droits.

4 Cf. L. DIAMOND, « Société civile et démocratie », in *Journal of Democracy*, juillet 1994.

« En outre, une vie associative riche n'a pas seulement pour effet de multiplier les revendications adressées à l'État, elle contribue aussi à accroître les moyens de ces groupes pour améliorer leur sort, en toute indépendance. Ces initiatives efficaces au niveau des citoyens peuvent aussi entraîner un allègement des demandes formulées envers l'État et, par conséquent, limiter les enjeux politiques, notamment au niveau national ». ⁵

3. Consolider la démocratie et ses attributs

Dans leur variété, les Associations de la Société civile constituent un champ essentiel au développement des attributs de la démocratie : le débat, la tolérance, la recherche du compromis, etc. grâce à une expérience riche de la vie associative.

C'est dans ce sens que l'on dit que la Société civile est une école de démocratie.

4. Servir de cadre d'expression libre

Les associations de la Société civile sont des cadres où les citoyens ont la latitude de s'exprimer librement -- surtout pour les personnes généralement exclues (les femmes, les minorités, etc.) -- et d'améliorer leur efficacité et leur compétence. Cette fonction est cruciale surtout au niveau local.

5. Promouvoir le pluralisme et la diversité

Grâce à l'organisation d'Associations d'une grande diversité, la Société civile permet de refléter les intérêts multiples et croisés des citoyens, les rencontres d'opinions différentes, le dépassement des clivages historiques... Ainsi, la société civile peut être le creuset pour la création progressive d'une société plus tolérante et plus ouverte.

6. Recruter et former de nouveaux dirigeants politiques

« Plus souvent, recrutement et formation ne sont que le résultat à long terme du bon fonctionnement des Organisations de la Société civile à mesure que leurs dirigeants et leurs membres acquièrent suffisamment de compétence et de confiance en soi pour pouvoir prétendre occuper des fonctions au sein de l'État ou des partis politiques » ⁶.

Les leaders et les membres dirigeants des Associations, à force de gérer leurs organisations, acquièrent une expérience importante dans la gestion du public, laquelle expérience peut être mise à profit par des institutions étatiques en ayant recours aux individus concernés.

7. Garantir, de manière non partisane, le bon déroulement des consultations électorales

Dans de nombreux pays, l'implication de la société civile dans les consultations électorales permet de freiner la fraude, d'inspirer la confiance aux électeurs, d'affirmer la légitimité des résultats. Par exemple, les

⁵ *Ibidem.*

⁶ *Ibidem.*

associations civiques peuvent s'organiser pour observer les élections et pour dissuader toute tricherie ; elles sont ainsi au service de tous, puisque tous les citoyens ont un intérêt collectif à ce que les résultats soient justes et crédibles.

8. Former et informer : être un cadre pratique d'éducation civique en assurant une large diffusion de l'information.

De par son activité, la société civile diffuse des informations dont elle peut disposer, aidant ainsi les citoyens à poursuivre et à défendre collectivement leurs intérêts. Ainsi, l'information du citoyen ne dépend pas uniquement de ce que l'État choisit de dire ou de dissimuler.

En fait, la circulation d'une information fiable et diversifiée est un facteur essentiel à la vie de la société civile. Sans information fiable et diversifiée, la société civile meurt : la défense de divers intérêts ne peut se faire que lorsque les concernés sont bien informés. Même dans les États les plus démocratiques, la tendance est de cacher des informations dans des domaines réputés sensibles (sécurité et la défense). Un citoyen bien informé est un citoyen bien formé pour la défense de ses intérêts.

9. Garantir le développement durable

L'histoire et la problématique du développement ont montré que les réalisations, même grandioses, sont éphémères lorsqu'elles sont faites sans la participation des communautés de citoyens. Lorsque, par contre, grâce à des associations dynamiques, les citoyens participent aux réformes économiques et aux programmes de développement, les résultats et acquis du développement sont réels et durables.

En s'impliquant dans le débat et en élevant le niveau de participation des citoyens, les associations contribuent au succès des réformes économiques et des programmes de développement en sensibilisant les acteurs, les citoyens et les secteurs qui ont tout à gagner dans ces réformes.

10. Améliorer la gouvernance dans les organisations et dans la communauté nationale. « En mettant l'accent sur la responsabilité, la capacité de réagir, la globalité, l'efficacité et partant, la légitimité du système politique, une société civile vigoureuse inspire aux citoyens le respect de l'État et la volonté de s'investir dans la vie publique. Au bout du compte, cela permet à l'État de mieux gouverner et d'obtenir l'adhésion volontaire des citoyens.

Qu'en est-il alors de la Société Civile en RD Congo ?

3. Société civile de la RD Congo, fer de lance pour la démocratie (approche historique)⁷

3.1. Avant-garde des luttes pour l'élargissement de l'espace politique et des libertés civiles⁸

Déjà au début de la période coloniale, le Décret-loi du 1^{er} mars 1914 accordait la personnalité civile aux Organisations de la Société civile, tandis qu'un autre Décret de 1926 autorisait la création des établissements d'utilité publique à but non-lucratif. Mais à cette époque, la gestion de ces organisations de la société civile était l'affaire d'Européens qui accomplissaient d'une manière générale l'œuvre du pouvoir colonisateur.

Avec les indépendances, la Société civile congolaise se « nationalise ». En septembre 1965, notamment, un Décret-loi fut promulgué et réglementa l'organisation et le fonctionnement des Associations membres de la Société civile. L'émulation est immédiate ; si bien que des Congolais s'y intéressent et s'engagent dans des œuvres pour le développement, la promotion des droits de l'homme ou encore les droits des travailleurs. Cet engagement va cependant diminuer à l'arrivée du président Mobutu par coup d'État, le 24 novembre 1965. Les libertés sont restreintes et les organisations de la société civile réduites à leur plus simple expression. C'est une stagnation à laquelle même la toute puissante Église catholique, alors la seule critique assumée du pouvoir, n'échappera pas ; car la dictature mobutienne tiendra droit dans ses bottes.

3.2. La renaissance

Puis, au début des années 90, avec la fin de la guerre froide et la réorientation des politiques d'aide au développement, qui veulent désormais promouvoir la bonne gouvernance, Mobutu décide de se donner bonne figure à l'international. Cette volonté croise également les desiderata du peuple qui ne cesse de crier sa misère. La société civile congolaise est ainsi ressuscitée à l'occasion de la Conférence nationale souveraine (la fameuse CNS) qui a eu à réunir aussi des représentants de l'armée, des partis politiques et représentant du chef de l'État. Mais les résolutions de cette conférence, fut-elle la plus longue et la plus réfléchie d'Afrique, ne furent jamais appliquées.

Il faudra attendre le début des années 2000 pour assister à un véritable sursaut de la Société civile congolaise. Après les guerres civiles qui ont fait plus de 5 millions de morts, elle demande à la Communauté internationale de superviser des consultations politiques inter-congolaises dénommées

7 <https://fr.africanews.com/2018/12/19/societe-civile-en-rdc-sa-naissance-son-parcours-ses-combats/> consulté ce 12 juin 2024 à 19h.

8 Carole KOUASSI, « Société Civile en RD Congo : sa naissance, parcours et ses combat », in Africanews, publié 09 décembre 2019.

le « Dialogue Inter-Congolais ». Ces consultations se tiennent à Sun City (Afrique du Sud) de 2001 à 2002 et sont fondatrices de l'Accord de Paix appelé « Accord global et inclusif » ainsi que la Constitution de la Transition. Deux textes qui ont régi la République démocratique du Congo du 1er juillet 2003 au 28 février 2006, date de la promulgation de la nouvelle Constitution adoptée par un vote référendaire massif.

3.3. Les mouvements citoyens contre les récents régimes de Kinshasa

En 2011, la Société civile congolaise prend un nouveau tournant. En cette année électorale en République démocratique du Congo, les critiques se multiplient à l'encontre du Président Joseph Kabila, en poste présidentiel depuis dix ans. Alors qu'en janvier de la même année, il a fait voter une révision de la Constitution pour une élection présidentielle à majorité simple lors d'un seul tour, il est accusé d'avoir tripatouillé la Constitution pour s'assurer la victoire. Les accusations de corruption et de paupérisation de la population qu'encouragerait son régime fusent également.

Alors, un vent «agaçant» contre le régime de Joseph Kabila se lève à Goma, dans l'Est de la RD Congo en 2012. C'est la naissance de la Lucha ou « Lutte pour le changement ». Ce mouvement citoyen, non encore reconnu par le gouvernement, a su notamment exercer une pression sur l'ONU pour combattre la rébellion du M23 qui sévit (et est toujours là jusqu'à ce jour) dans la province meurtrie du Nord-Kivu. Entre-temps, il œuvre contre le chômage, l'accès à l'eau potable, aux routes, ou encore au repli citoyen. Se réclamant non-violent, ce mouvement qui s'inscrit explicitement dans le sillage du printemps arabe, s'inspire des idéologies de Gandhi, de Martin Luther King et de Nelson Mandela.

Dans le même sillage, en 2015, naît Filimbi, un autre mouvement citoyen qui s'est également imposé comme l'un des groupes contestataires les plus visibles de la Société civile, exprimant haut et fort « l'insatisfaction et la frustration d'une jeunesse éduquée, mais fauchée ».

Pour les activistes de ce mouvement, la Lucha lutte pour l'avènement d'un Congo Nouveau tel que rêvé par Patrice Émery Lumumba en œuvrant à « un Congo de Liberté, un Congo de Justice, un Congo de Paix, un Congo Prospère, un Congo véritablement Indépendant ».

3.4. Mouvements citoyens, Martyrs de la démocratie

Dès 2016, Lucha et Filimbi vont se coaliser pour obtenir l'alternance politique en particulier face au président Kabila soupçonné de vouloir briguer un troisième mandat. En effet, par des manifestations, des marches de protestation et des campagnes populaires, ces deux mouvements vont enchaîner les actions pour la tenue d'élections selon les délais constitutionnels sans que Joseph Kabila se soit présenté comme candidat.

Toutefois, le dynamisme de la Société civile connaît un certain nombre de faiblesses : certaines organisations sont accusées d'accointances soit avec le régime, soit avec l'Opposition, créant des ambivalences au sein de la société civile. Néanmoins, il sied de louer la fermeté de la Lucha et du Filimbi qui, eux, ont catégoriquement refusé de dîner aux tables des partis politiques ; ceci leur créera des sacrifices énormes dont les répressions policières, les incarcérations, les menaces, les militants citoyens vivant régulièrement sous pression, etc. Et le cas plus remarquable est qu'en juin 2018, Luc Nkulula, Co-fondateur de la Lucha, a péri dans l'incendie de son domicile (on soupçonne un assassinat ciblé). Mais, la Police Nationale Congolaise a eu à conclure à un incendie accidentel. Ainsi, la Société Civile à travers la Lucha venait de connaître son premier martyr, même s'il n'a pas pu voir de son vivant que le Président Joseph Kabila ne briguerait pas un troisième mandat (combat qu'il a mené jusqu'à en mourir).

3.5. La Société civile et le manque de légitimité aux élections 2018 et 2023

Notons qu'après les accusations de « coup d'État électoral » en 2018, la Société civile est demeurée ferme pour dire haut et fort que les élections de décembre 2023, elles aussi, ont manqué de légitimité. En effet, l'arrivée de Félix Tshisekedi au pouvoir par le mécanisme qui a été vu des Occidentaux comme un « compromis à l'africaine »⁹, n'a pas empêché la Société civile, bien que non écoutée, à qualifier le scrutin contesté de « coup d'État électoral ». Car, Tshisekedi a été accusé d'avoir conclu un accord avec le président sortant Joseph Kabila pour qu'il lui succède. Ce sentiment d'insatisfaction de la population à cause d'un simulacre de scrutin a également entaché les élections de 2023, avec des appels à des manifestations de la part de la Société civile auxquels l'Opposition s'est aussi jointe.

Les allégations persistantes d'irrégularités, de fraudes et de manipulations politiques en 2018 et en 2023 ont entamé la confiance des électeurs dans le processus électoral et érodé la crédibilité des institutions démocratiques de la RD Congo, soulignant la nécessité des Commissions électorales et de tribunaux indépendants successifs.

Et comme en 2018, la Communauté internationale a de nouveau minimisé de graves problèmes électoraux. La Société civile a été en première ligne pour évoquer le problème des non-votants qui a posé un défi majeur pour la démocratie. En effet, l'absence de scrutin dans les zones contrôlées par des centaines de groupes armés, tels que le M23 et la coalition Wazalendo à Rutshuru et Masisi, a privé des centaines de milliers de citoyens de leur droit de vote comme aux élections de 2018, alimentant les troubles civils et l'instabilité.

9 Déclaration du diplomate français Jean-Yves Le Drian après la proclamation de Félix Tshisekedi comme gagnant de l'élection présidentielle de décembre 2018.

Ensuite, la Société civile, après avoir vainement appelé le gouvernement à rester ouvert au dialogue avec l'Opposition politique sur la réforme du processus électoral pour apaiser les tensions et favoriser l'inclusion politique, a continué à appeler le Président Félix Tshisekedi à collaborer avec la CENI pour garantir l'intégrité, la transparence et l'inclusivité des futures élections pour restaurer la confiance du public dans le processus électoral et les institutions démocratiques et assurer la stabilité de la RD Congo. D'ailleurs, elle se dit toujours prête d'être l'accompagnatrice sur le terrain des Organisations internationales et sous-régionales comme la SADC, l'UA et l'ONU, lorsqu'elles manifestent leur soutien et leur expertise dans les processus électoraux à venir.

4. Faiblesses et obstacles de la société civile congolaise dans l'engagement pour la paix et la démocratie¹⁰

Lorsque la seconde guerre civile a éclaté en 1998 en République démocratique du Congo, les Associations de la Société civile ont mis en place une campagne nationale pour la paix durable. Cette campagne exprimait le refus de la guerre et la promotion du dialogue pour y mettre fin. En novembre 1998, des délégués des Associations de la Société civile se sont réunis au Centre Nganda à Kinshasa afin d'élaborer, avec des experts des milieux universitaires, un agenda pour la paix dans ce pays. Cet agenda a offert à la Société civile la possibilité d'avoir un même langage face à la guerre et à ses enjeux. Il a permis de dégager une convergence de vues ainsi que des positions harmonisées sur la situation du pays. Il a ensuite traduit des convictions, celle du refus de la guerre et celle de la nécessité d'un dialogue politique comme solution pour y mettre fin. Il a enfin permis de se doter d'un document pour sensibiliser et mener un travail de lobbying sur la restauration d'une paix durable.

En dépit de ce dynamisme remarquable, cette même Société civile a fait preuve de nombreuses faiblesses qui limitent l'impact de son action. Ces faiblesses sont de trois ordres : la difficulté de communication, la divergence des intérêts et la méfiance entre le gouvernement et la société civile.

4.1. Les difficultés de communication

Les Organisations de la Société civile n'ont pas fait preuve d'un développement institutionnel important au cours de ces dix dernières années. Cela est essentiellement dû à la faiblesse des ressources financières que la suspension de la coopération internationale depuis 1990 avec le gouvernement du Zaïre de l'époque et la guerre qui a coupé le pays en deux parties ont contribué à occasionner.

¹⁰ https://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-19_fr.html, consulté ce 07 juin 2024 à 13h.

4.2. La divergence des intérêts

On constate un développement d'intérêts contradictoires dans un même contexte. Face à des violations massives des droits de l'homme, par exemple, certaines Organisations hésitent à se mobiliser ou soutiennent simplement des thèses des groupes armés alors que d'autres s'alignent sur celles du gouvernement. Pareille division empêche le développement d'une vision commune et limite la capacité de mobilisation de la société civile.

4.3. La méfiance entre le gouvernement et la société civile

Cette méfiance s'est traduite par l'hostilité et la répression contre la Société civile. Aussi les dirigeants politiques n'hésitent-ils pas à harceler les organisations des droits de l'homme. Cette situation a été vécue sous le régime de Mobutu, mais s'est poursuivie sous celui de Kabila et dans les territoires occupés par les mouvements rebelles.

Mais plus globalement, les facteurs qui bloquent le dynamisme et les actions de la Société civile sont la guerre à l'est du pays et la présence des troupes étrangères, le manque de légitimité des pouvoirs qui gèrent le pays ainsi que l'absence d'un soutien international face à un conflit qui dépasse les capacités d'une société civile prise en étau.

Conclusion

L'expérience de la Société civile s'inscrit dans des antécédents de résistance, de ténacité, de gouvernance et de services. Les Organisations de la Société civile ont été essentielles pour empêcher au pays la résurgence de l'autoritarisme¹¹ ; et elles ont réussi à le diriger vers les premières élections multipartites en 2002. Des groupes de la société civile ont également participé aux négociations afin de mettre fin à la guerre de 1997-2003, sur les mêmes bases que les groupes armés, l'Opposition politique et le gouvernement. Les acteurs de la Société civile ont pu structurer la branche législative tout en participant efficacement aux branches exécutive et judiciaire durant la transition postérieure à la guerre.

De nouveau aujourd'hui, la société civile se fait le leader des mouvements réclamant la réforme démocratique. Compte tenu de la faiblesse des institutions gouvernementales en RD Congo, la société civile s'avère être un acteur indispensable au processus de réforme du pays. Du fait de la légitimité de la Société civile, le gouvernement se doit d'être attentif à ses requêtes. Cependant, comme l'œuvre des humains n'est jamais parfaite, la politisation de certains éléments l'affaiblit ; mais la Société civile doit constamment s'efforcer à s'unifier pour exprimer la demande du public de respect de la légitimité du peuple et des limites de mandats. Ainsi, elle pourra agir en tant que force cohésive pour opérer de véritables changements tout en apaisant la violence. ■

11 <https://africacenter.org/fr/spotlight/le-role-de-la-societe-civile-dans-la-prevention-de-linstabilite-en-rdc/> consulté ce 13 juin 2024 à 6h.